



Modalités de financement de la convergence réglementaire

Rabat, 22 juin 2010

Cyril Dewaleyne

Chargé de Programmes

Délégation de l'Union européenne au Maroc

Aperçu de la présentation

- Instruments actuellement mis à disposition du Royaume du Maroc par l'Union européenne
- Perspectives dans le cadre du Statut avancé

Instrument actuellement mis à disposition du Maroc par l'UE

- Jumelages institutionnels*
- Assistance technique*
- Instrument TAIEX
- Instrument « TAIEX Assessment »
- Instrument SIGMA

**Mis en œuvre dans le cadre des Programmes d'Appui à l'Accord d'Association (P3A I, II) et du Programme d'Appui au Plan d'Action (P3A III)*

Jumelages institutionnels

- Mise à disposition d'une expertise publique par les administrations des États membres de l'UE, auprès d'une administration publique du pays bénéficiaire
- Durée moyenne d'un projet : 24 mois
- Budget moyen d'un projet :
800000 - 1 000 000 Eur

Jumelages : bref historique

- 1998 : Jumelage (pays candidats à l'adhésion à l'UE), ... en vue de l'élargissement de l'UE
 - Initiative de la CE dans la préparation de l'élargissement de l'UE
 - Instrument de coopération administrative pour aider les pays candidats à l'adhésion à l'UE à renforcer leurs capacités administratives pour l'application de la législation de l'Union
- 2004 : Jumelage (pays MEDA), ...pour le rapprochement à l'Acquis de l'UE
 - Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
 - Instrument de coopération pour le renforcement des institutions publiques

Jumelages: critères d'éligibilité

- Cohérence avec les priorités du Maroc et lien direct avec la mise en œuvre des actions prioritaires de la feuille de route du Statut Avancé.
- Travail systématique sur la convergence
- Cohérence avec les lignes d'actions et les priorités identifiées dans le cadre de l'activité des Sous-Comités techniques.
- Cohérence avec d'autres activités en cours ou prévues dans le cadre d'autres projets de coopération financés par l'UE et/ou d'autres bailleurs de fonds.

Jumelages: quelques principes

- Le Bénéficiaire participe à la définition du projet et au choix de l'Etat Membre qui réalise le projet (suite à un appel à propositions)
- Les résultats du projet doivent être opérationnels par rapport aux objectifs fixés
- Les signataires du contrat de jumelage s'engagent sur des résultats concrets. A l'issue du projet, le bénéficiaire doit disposer d'un système qui fonctionne sous sa seule responsabilité et avec ses propres moyens.
- Le jumelage n'est pas une assistance technique à sens unique. C'est un projet commun qui encadre un processus dans lequel chaque partenaire assume ses responsabilités.
- Les partenaires du projet de jumelage préparent, avant le lancement du projet, un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du jumelage qui prévoit des outils de supervision de la progression vers le résultat final.

Les jumelages au Maroc: acteurs

Maroc	
Administration bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none">■ Assure la mise en œuvre du projet■ Niveau politique■ Niveau pratique (fourniture de moyens humains et logistiques)
Comité de Pilotage : MAEC, MEF, DUE	<ul style="list-style-type: none">■ Approuve le financement du projet
Unité de Gestion de Programmes (UGP P3A)	<ul style="list-style-type: none">■ Assure la gestion financière, administrative et technique des projets■ Intervient depuis l'élaboration, ... la mise en œuvre jusqu'à la clôture du projet■ Coordonne les relations entre les bénéficiaires, les Etats Membres de l'UE et la DUE

Jumelages: étapes de préparation

Identification/formulation du projet de jumelage	4 mois
Appel à propositions	2 mois
Évaluation	1 mois
Préparation et signature du contrat de jumelage	6 mois
Mise en œuvre du projet	Jusqu'à 36 mois

Jumelages au bénéfice du Maroc à ce jour:

- Depuis 2004: 13 projets de jumelages financés sur de nombreuses thématiques (facilitation des procédures douanières, sécurité et sûreté maritime, gestion de l'environnement, migration, protection des consommateurs, contrôle sanitaire et phytosanitaire, lutte contre le blanchiment des capitaux, appui aux autorités en charge de la concurrence, renforcement des capacités institutionnelles de l'IGAT, harmonisation technique; santé; développement régional)
- Une vingtaine de projets en cours d'identification/formulation ou processus de sélection

Assistance technique

- Assistance technique privée de court et long terme,
 - Études,
 - Formation,
 - Participation à des séminaires,
 - Organisation de conférences,
 - Visites d'études de fonctionnaires marocains dans les administrations des Etats Membres de l'UE

Instrument TAIEX

Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations

- Complémentaire aux jumelages institutionnels et assistance technique
- Caractéristiques:
 - *réactif*: procédures simples permettant de répondre en 5-6 semaines à un besoin
 - *court terme*: durée d'intervention de 1 à 5 jours maximum
 - *3 formes d'assistance*: mission d'experts, séminaires, visites d'études
- Au Maroc à ce jour: 62 actions réalisées

Un Instrument TAIEX spécifique: « TAIEX Assessment mission »

- Instrument d'analyse de **l'écart législatif et réglementaire entre la législation du pays bénéficiaire et l'Acquis de l'Union...**
... à travers des revues par les pairs et recommandations d'experts des Etats Membres dans des domaines de compétence spécifiques...
...à l'initiative du pays bénéficiaire
- Instrument à disposition du Maroc depuis 2009, 3 actions en cours de formulation à ce jour (marchés publics, normes et réglementation technique, services financiers)

Instrument SIGMA

Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion

- Action conjointe de l'Union européenne et de l'OCDE
- Réalise:
 - Evaluation des progrès de réformes et identification de priorités sur base de bonnes pratiques au sein de l'UE et de l'Acquis de l'Union
 - Appui au renforcement de capacités institutionnelles et à la mise en place de cadres législatifs et de procédures, en vue de converger vers les standards et bonnes pratiques européennes
 - Soutien à l'UE et autres bailleurs de fonds en facilitant l'identification et la formulation de projets et la mise en œuvre de plans d'action
- Au Maroc à ce jour: 12 actions réalisées

Perspectives dans le cadre du Statut avancé

- Place prépondérante du processus de convergence réglementaire en vue d'un renforcement de la coopération politique et institutionnelle sur base de valeurs communes et d'une intégration à terme de l'économie marocaine dans le Marché Intérieur de l'UE
- L'Union européenne alloue dans son Programme Indicatif National 2011-2013 une enveloppe budgétaire importante (160-180 millions d'euros) au programme "Réussir le Statut avancé"
- Programme multi-secteurs, multi-instruments, résolument flexible

Perspectives dans le cadre du Statut avancé

- Phase d'identification/formulation du programme prévue par la Délégation dès juillet 2010, dont le succès sera notamment conditionné par les conditions préalables suivantes:
 - Planification stratégique et hiérarchie des priorités exprimées par le Royaume
 - Présence d'une instance de pilotage et de coordination interministérielle



Merci pour votre attention

Pour plus d'informations:
cyril.dewaleyne@ec.europa.eu